

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2023

Convocation du 05/12/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés:

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme Marie-Annick MORICEAU,
Mme LE SAGE Gwenaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2023-12-129 **Approbation du projet de traversée de bourg 2^{ème} phase - demande de subvention au Département de Maine et Loire au titre des amendes de police**

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de traversée de bourg a pour objectif l'amélioration et la sécurité de la circulation routière.

Suite à l'avant-projet définitif, l'agence SCALE avait transmis le détail quantitatif estimatif des lots 1 « VRD » et 2 « aménagements paysagers », qui s'élève à 201 644,80€HT pour la deuxième phase des travaux.

Le plan de financement pourrait s'articuler comme suit :

Montant H.T. des travaux subventionnable :

201 644,80 €

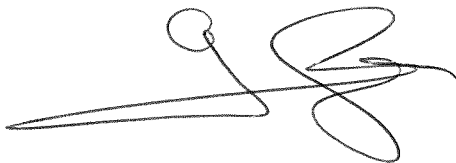
Financement :

Subvention DETR escomptée à 34,96 %	70 500,00 €
Subvention Amendes de police escompté à 9,17 %	18 500,00 €
Emprunt et fonds libres escompté à 55,87 %	<u>112 644,80 €</u>
Montant H.T.	201 644,80 €
TVA 20,00%	<u>40 328,96 €</u>
MONTANT TTC	241 973,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'aménagement de la traversée de bourg – phase n°2, telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Maine et Loire, dans le cadre des amendes de police, une subvention d'un montant de 18 500.00€,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées, sachant qu'au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus, la commune s'engage à honorer la différence par autofinancement
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

